



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
20 août 2003  
Français  
Original: anglais

---

### Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 4811e séance du Conseil de sécurité, tenue le 20 août 2003, dans le cadre de l'examen par le Conseil du point intitulé « Menaces à la paix et à la sécurité internationales résultant d'actes terroristes », le Président du Conseil de sécurité a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

Le Conseil de sécurité condamne sans équivoque l'attaque terroriste perpétrée le 19 août 2003 contre le Siège de l'Organisation des Nations Unies à Bagdad et, par là, contre la communauté internationale tout entière, faisant de nombreux morts et de multiples blessés parmi les membres du personnel international et dans le peuple iraquien.

Le Conseil de sécurité condamne aussi dans les termes les plus vigoureux les auteurs de cet acte et affirme qu'il est impératif de les traduire en justice.

Le Conseil de sécurité rend hommage et exprime sa profonde admiration à tous les membres du personnel des Nations Unies qui ont trouvé la mort ou ont été blessés au service des Nations Unies et du peuple iraquien, parmi lesquels le Représentant spécial du Secrétaire général, Sergio Vieira de Mello.

Il exprime sa profonde sympathie et ses condoléances aux victimes et à leur famille.

Le Conseil de sécurité réaffirme qu'il est impératif de respecter, en toutes circonstances, la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et déclare qu'il est indispensable de prendre les mesures de sécurité voulues à cet égard.

Le Conseil de sécurité réaffirme qu'il est déterminé à aider les Iraquiens à consolider la paix et la justice dans leur pays et à choisir leur propre avenir politique. Il salue à cet égard la volonté de l'Organisation des Nations Unies de continuer ses opérations en Iraq afin de remplir son mandat au service du peuple iraquien, et ne se laissera pas intimider par de telles attaques.

